

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Groupement de
commandes pour l'achat
et la livraison de
vêtements de travail et
d'équipements de
protection individuelle :
intégration de la Régie
intercommunale des
eaux comme
bénéficiaire dans le lot 1**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : INTÉGRATION DE LA RÉGIE INTERCOMMUNALE DES EAUX COMME BÉNÉFICIAIRE DANS LE LOT 1


- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°241217_43 du 17 décembre 2024 autorisant la conclusion du marché de groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle avec l'entreprise PROLIANS DESCOURS ET CABAUD pour le lot 1 – Equipements de protection individuelle et vêtements techniques ;
- **Considérant** que ce groupement de commandes a été conclu au bénéfice de la Ville de THIERS, avec sa Régie des Eaux intégrée qui pouvait utiliser le marché, et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Considérant** qu'au 1^{er} janvier 2026, la Commune de THIERS a transféré ses compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, que ce transfert a induit un transfert de la Régie des Eaux à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et que cette dernière a décidé d'exploiter ces compétences sous la forme d'une régie dotée de la personnalité et de l'autonomie financière ;
- **Considérant** que la Régie des Eaux, n'étant plus intégrée à la Ville, ne peut plus bénéficier du groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ; il y a donc lieu d'intégrer la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne comme nouveau bénéficiaire du marché afin de permettre à celle-ci de pouvoir continuer d'en faire usage pour assurer la continuité de son service ;

Un avenant 1 est donc à conclure avec l'entreprise PROLIANS DESCOURS ET CABAUD pour le lot 1 – Equipements de protection individuelle et vêtements techniques pour intégrer la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne comme bénéficiaire de ce marché ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'intégration de la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne en tant que nouveau bénéficiaire du groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle conclu avec l'entreprise PROLIANS DESCOURS ET CABAUD pour le lot 1 – Equipements de protection individuelle et vêtements techniques ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX